

ACQUISITION du terrain TINGAPERMA à Sainte-Clotilde

LE MAIRE. - Messieurs, vous savez que nous avons entrepris avec la direction de la prison des pourparlers en vue de l'échange de terrain avec l'actuelle Prison Centrale. Nous avons trouvé un terrain sis à Ste-Clotilde d'une superficie d'environ 30 à 37 Ha pour le prix de 25.000.000 de Fr CFA.

Je demande au Conseil ce qu'il en pense pour pouvoir poursuivre utilement les conversations qui ont été entreprises avec la Direction de la Prison Centrale c'est à dire avec le Ministère de la Justice.

L'échange se ferait sur les bases suivantes: Le local actuel de la Prison y compris tous ses bâtiments nous seraient remis contre environ 15 ha de ce terrain. Il resterait donc à la Municipalité de Saint-Denis 22 ha qui pourraient être utilisées par nous, soit pour un centre d'accueil, soit pour un asile de vieillards ou pour tout oeuvre d'intérêt social et d'intérêt général.

Voici le plan de ce terrain. Le Conseil l'examine.

Le MAIRE. - D'un autre côté la Direction de la Prison Centrale nous demande de fixer notre position de façon à pouvoir elle-même discuter avec le Ministère de la Justice.

Messieurs, êtes-vous d'accord?

M. GIAGANT? - Quels sont nos moyens pour l'acquisition de ce terrain?

Le MAIRE. - C'est une affaire qui ne sera réalisée qu'en 1961 ou 1962.

Cependant, la question de M. GIAGANT est pertinente. Nous allons évidemment demander une subvention particulière, notre budget ne pouvant supporter une telle dépense. D'autre part, je répète que cette affaire ne pourra être solutionnée qu'à moment où le Ministère de la Justice aura donné son accord et pour que cet accord puisse être donné, nous devons, nous, prendre une position. C'est la raison pour laquelle je suis venu aussi rapidement devant vous.

Quels sont ceux qui sont favorables à l'acquisition du terrain TINGAPERMA sis à Sainte-Clotilde pour le prix de 25.000.000 de Fr CFA en vue d'un échange avec la Prison Centrale. Je mets aux voix.